

## Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie  
74440 VERCHAIX  
Tél: 04.50.90.11.24



### Procès-verbal n°2024-02 Conseil Municipal du 14 mars 2024 à 20h

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **14** du mois de **mars**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, JOUAULT Sylvie, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, PISTIAUX Patricia, GRENÊCHE Mickaël, MULATIER Antoine, LAUDIGEOIS Christelle, BEERENS Laura, CLARET Amandine (à partir du point n°3), ROUILLER-MARTIN Pascal.

Absents excusés: MADROUX Maria.

Absents: BOURHIS Marine

Date de convocation du Conseil Municipal: 29 février 2024

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents: 11 (pour les points 1 et 2)

12 (depuis le point n°3)

Nombre de votants: 11 (pour les points 1 et 2)

12 (depuis le point n°3)

Quorum: 8

---

#### Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2024
2. Approbation du compte de gestion 2023
3. Vote du compte administratif 2023
4. Affectation des résultats 2023
5. Vote des taux d'imposition 2024
6. Adoption du budget primitif 2024
7. Exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable des Gets:
  - création de la Société Publique Locale: détermination du capital social et validation des statuts
  - désignation du représentant de la collectivité au sein des organes de gouvernance
8. Convention avec les communes de Samoëns, Sixt Fer-à-Cheval, Verchaix et le SIVOM Morillon-la Rivière Enverse pour la création d'un groupement de commandes dans le cadre du marché public pour "la préparation et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires"
9. Présentation du programme des travaux en forêt communale pour l'année 2024 et demandes de subvention
10. Demande de distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle G pour permettre la construction du nouveau cimetière et de la maison funéraire
11. Modification des temps de travail des postes d'animateur périscolaire et d'agent périscolaire
12. Proposition d'achat du lot n°2 du lotissement situé en aval de l'école "le Cadelet"
13. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour:

Demande de subvention auprès de la Région au titre du Bonus Ruralité

Accord à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Antoine MULATIER

NEANT

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2024

délibération n°D2024\_0201

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 février 2024.

Accord à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 93 de la loi du 2019-1461 du 27 décembre 2019, un état des indemnités versées aux élus doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget (article L. 2123-24-1-1 du CGCT)

### ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS ANNEE 2023

Nom et prénoms	Indemnités brutes perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour....)	Avantages en nature (véhicule, logement...)	Indemnités perçues au titre du représentant de la commune dans un syndicat mixte	Indemnités perçues au titre du représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL
	Indemnités de fonction brutes perçues		Annuelle				
	Mensuelle						
	Jusqu'au 30 juin	À compter du 1 <sup>er</sup> juillet*					
VAUDEY Joël	1 539,76	1 562,86	18 615,72	751,60			
MORIO Daniel	346,19	351,38	4 185,42				
JOUAULT Sylvie	346,19	351,38	4 185,42				
ZOBEL Jean-Paul	346,19	351,38	4 185,42	503,07			
MULATIER Stéphane	346,19	351,38	4 185,42				
GRENECHE Mickaël	209,32	212,46	2 530,68				
PISTIAUX Patricia	209,32	212,46	2 530,68				

\* Augmentation de la valeur du point d'indice

## 2. Approbation du compte de gestion 2023

délibération n°D2024\_0202

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2023 du comptable qui est conforme au compte administratif.

### Résultats budgétaires de l'exercice

50700 - VERCHAIX

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 949 597,75	3 213 649,72	5 163 247,47
Titres de recette émis (b)	683 992,93	1 824 788,07	2 508 781,00
Réductions de titres (c)		18,00	18,00
Recettes nettes (d = b - c)	683 992,93	1 824 770,07	2 508 763,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 949 597,75	3 213 649,72	5 163 247,47
Mandats émis (f)	1 412 241,46	1 568 982,64	2 981 224,10
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	1 412 241,46	1 568 982,64	2 981 224,10
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		255 787,43	
(h - d) Déficit	728 248,53		472 461,10

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

50700 - VERCHAUX

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-141 210,54		-728 248,53		-869 459,07
Fonctionnement	1 988 478,19	332 227,47	255 787,43		1 912 035,15
<b>TOTAL I</b>	<b>1 847 264,65</b>	<b>332 227,47</b>	<b>-472 461,10</b>		<b>1 042 576,08</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 847 264,65</b>	<b>332 227,47</b>	<b>-472 461,10</b>		<b>1 042 576,08</b>

Accord à l'unanimité

Arrivée de Madame Amandine CLARET à 20h15

### 3. Vote du compte administratif 2023

délibération n°D2024\_0203

Monsieur le Maire donne lecture des montants du compte administratif 2023 qui se résument ainsi:

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 568 982,64	G	1 824 770,07
	Section d'investissement	B	1 412 241,46	H	683 992,93
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 656 247,72 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	141 210,54 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	3 122 434,64	= G+H+I+J	4 165 010,72
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	288 729,45	L	270 706,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	288 729,45	= K+L	270 706,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 568 982,64	= G+I+K	3 481 017,79
	Section d'investissement	= B+D+F	1 842 181,45	= H+J+L	954 698,93
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	3 411 164,09	= G+H+I+J+K+L	4 435 716,72

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 002 606,52	670 254,16	0,00	0,00	332 352,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	476 145,00	448 514,95	0,00	0,00	27 630,05
014	Atténuations de produits	67 631,00	65 122,00	0,00	0,00	2 509,00
65	Autres charges de gestion courante	375 649,00	236 723,06	0,00	0,00	138 925,94
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 922 031,52</b>	<b>1 420 614,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>501 417,35</b>
66	Charges financières	33 120,56	33 075,85	0,00	0,00	44,71
67	Charges exceptionnelles	10 120,00	6 731,31	0,00	0,00	3 388,69
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 965 272,08</b>	<b>1 460 421,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>504 850,75</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 139 816,33				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	38 961,31	108 561,31			-69 600,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 178 777,64</b>	<b>108 561,31</b>			<b>1 070 216,33</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 144 049,72</b>	<b>1 568 982,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 575 067,08</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	17 612,31	0,00	0,00	-17 612,31
70	Produits services, domaine et ventes div	356 320,00	401 174,92	0,00	0,00	-44 854,92
73	Impôts et taxes	924 805,00	1 070 055,60	0,00	0,00	-145 250,60
74	Dotations et participations	110 477,00	164 873,16	0,00	0,00	-54 396,16
75	Autres produits de gestion courante	96 200,00	98 202,91	0,00	0,00	-2 002,91
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 487 802,00</b>	<b>1 751 918,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-264 116,90</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	48 251,17	0,00	0,00	-48 251,17
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 487 802,00</b>	<b>1 800 170,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-312 368,07</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	24 600,00			-24 600,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>24 600,00</b>			<b>-24 600,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 487 802,00</b>	<b>1 824 770,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-336 968,07</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 1 656 247,72				

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 234 091,93	1 048 430,10	191 109,45	-5 447,62
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	327 090,00	131 714,66	97 620,00	97 755,34
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 571 181,93</b>	<b>1 180 144,76</b>	<b>288 729,45</b>	<b>102 307,72</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 500,00	77,60	0,00	2 422,40
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	159 094,64	157 629,40	0,00	1 465,24
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>161 594,64</b>	<b>157 707,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 887,64</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 732 776,57</b>	<b>1 337 851,76</b>	<b>288 729,45</b>	<b>106 195,36</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	24 600,00		-24 600,00
041	Opérations patrimoniales (1)	51 010,64	49 789,70		1 220,94
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>51 010,64</b>	<b>74 389,70</b>		<b>-23 379,06</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 783 787,21</b>	<b>1 412 241,46</b>	<b>288 729,45</b>	<b>82 816,30</b>
	Pour information	(2) style="text-align: right;">141 210,54			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	271 151,00	140 262,00	270 706,00	-139 817,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>271 151,00</b>	<b>140 262,00</b>	<b>270 706,00</b>	<b>-139 817,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	44 731,00	53 152,45	0,00	-8 421,45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	332 227,47	332 227,47	0,00	0,00
136	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	47 100,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>424 058,47</b>	<b>385 379,92</b>	<b>0,00</b>	<b>38 678,55</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>695 209,47</b>	<b>525 641,92</b>	<b>270 706,00</b>	<b>-101 138,45</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	1 139 816,33			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	38 961,31	108 561,31		-69 600,00
041	Opérations patrimoniales (1)	51 010,64	49 789,70		1 220,94
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 229 788,28</b>	<b>158 351,01</b>		<b>1 071 437,27</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 924 997,75</b>	<b>683 992,93</b>	<b>270 706,00</b>	<b>970 298,82</b>

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Monsieur Daniel MORIO prend la présidence de la séance pour le vote du compte administratif.

Vote du compte administratif 2023 à l'unanimité

#### **4. Affectation des résultats 2023**

délibération n°D2024\_0204

Compte-tenu des résultats du compte administratif 2023 qui s'établissent ainsi:

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2023	1 824 770,07 €
Dépenses 2023	1 568 982,64 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 255 787,43 €</b>
Résultats antérieurs reportés	+ 1 656 247,72 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+ 1 912 035,15 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2023	683 992,93 €
Dépenses 2023	1 412 241,46 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 728 248,53 €</b>
Résultats antérieurs reportés	- 141 210,54 €
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>- 869 459,07 €</b>
Solde des restes à réaliser	- 18 023,45 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>887 482,52 €</b>

Monsieur le Maire propose:

- 1) Affectation en réserves au compte R1068 887 482,52 €
- 2) Report en fonctionnement au compte R002 1 024 552,63 €

Accord à l'unanimité

#### **5. Vote des taux d'imposition 2024**

délibération n°D2024\_0205

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2023:

Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 23,98 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 99,08 %.

Taxe d'Habitation = 18,58 %.

Il rappelle également la décision du conseil municipal de majorer de 40% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces taux d'imposition pour l'année 2024.

Accord à l'unanimité

#### **6. Adoption du budget primitif 2023**

délibération n°D2024\_0206

Monsieur le Maire présente:

✓ les restes à réaliser:

Dépenses engagées (signature d'un marché, d'un devis) et non mandatées au 31 décembre et recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

DEPENSES

- c/21318 – Autres bâtiments = 31 029,03 €
  - aire de lavage ST = 25 893,35 €
  - bac de rétention = 5 135,68 €
- c/2151 – Réseaux de voirie = 126 038,18 €
  - EP route des Lanches = 6 580,82 €
  - RD 54 = 118 620,09 €
  - Piste cyclable Samoëns = 837,27 €
- c/2152 – Installations de voirie: parking paysager Chef Lieu = 34 042,24 €
- c/2313 – Construction du cimetière = 97 620 €
  - AMO = 22 362 €
  - MOE = 75 258 €

Total RAR dépenses = 288 729,45 €

RECETTES

- c/1323 – Subventions du Département = 223 597 €
  - CDAS 2022 = 57 775 €
  - CDAS 2023 = 28 362 €
  - RD 54 = 137 460 €
- c/1328 – Subvention Sylv'ACCTES = 4 713 €
- c/1341 – DETR = 42 396 €

Total RAR recettes = 270 706 €

✓ les principales prévisions budgétaires pour l'année 2024:

Cimetière	863 512 € (part CCMG = 91 956 €)
Modification PLU zone 2AU	20 000 € (part CCMG = 100%)
Toiture de la Mairie	247 805 € (subvention DETR = 42 396 €)
Eaux Pluviales la Combe (MOA du SIMG)	138 000 €
Aménagement du "jardin" du cimetière	57 250 €
Camping: remplacement de 19 bornes électriques	34 200 €
Remplacement cheneaux ST et OT	18 000 €
Actions dans la SPL des Gets	60 000 €

✓ le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes:

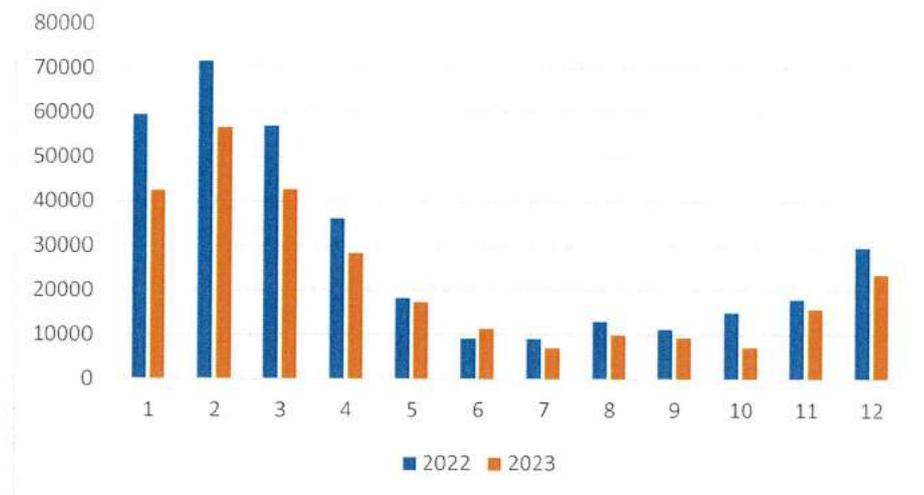
- Section de fonctionnement = 2 694 731,63 €
- Section d'investissement = 2 624 199,38 €

Monsieur le Maire détaille certains articles:

Dépenses de fonctionnement:

c/60612 – énergies = 160 000 €: les actions menées au camping (suppression des branchements sauvages) ont permis de compenser la hausse du coût de l'énergie

## Consommations électriques du camping – années 2022 et 2023



Année 2022 = 69 546,27 €  
Année 2023 = 72 787,09 €

ELECTRICITE	2022	2023
ECLAIRAGE PUBLIC	4 656,12 €	4 594,25 €
BATIMENTS	7 707,60 €	15 408,22 €
CAMPING	69 546,27 €	72 787,09 €
TOTAL	81 909,99 €	92 789,56 €

L'éclairage public, avec le passage au Led, représente une faible part de la facture totale

GAZ	2022	2023
SALLE/ECOLE/FS/CAMPING	38 876,13 €	33 691,74 €

Diminution de la consommation de gaz avec notamment la fermeture de la salle polyvalente durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023

c/615231 – entretien de la voirie = 50 000 €: peu de reprise de voirie cette année car peu de dégâts cet hiver  
chapitre 012 – charges de personnel: hausse due à l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et à l'attribution de l'indemnité de résidence au 1<sup>er</sup> décembre 2023

Reversement à Faucigny Mont-Blanc Développement de la participation versée par la Poste pour la mise à disposition du personnel de l'agence postale communale pour les années 2022, 2023 et 2024

c/6553 – service d'incendie = 34 927 €: contribution au fonctionnement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

c/65568 – contributions aux organismes de regroupement = 250 000 €: participation au SI de la Vallée du Haut-Giffre en augmentation suite à la modification de la clé de répartition, travaux sur les réseaux d'eaux pluviales de la Combe et de la Verne sous MOA du SI des Montagnes du Giffre

### Recettes de fonctionnement:

c/7366 – reversement de 3% du chiffre d'affaires des remontées mécaniques = 100 000 €: prudence des prévisions avec une saison d'hiver compliquée

c/752 – revenus des immeubles = 106 000 €: loyers des appartements, des terrains communaux

### Dépenses d'investissement:

chapitre 21 – immobilisations corporelles = 1 542 130,65 € (dont 288 729,45 € de restes à réaliser)

Voir liste ci-dessus

Adoption du budget primitif à l'unanimité

Stéphane MULATIER indique que l'entreprise DECREMPS reprendra, à sa charge, les grilles des eaux pluviales sur la RD 907 entre la Boulangerie et le rond-point suite à des malfaçons. Travaux prévus en avril  
Fin des travaux à la Verne prévue en octobre avec une fermeture de la route de Prailou durant 15 jours

## **7. Exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable des Gets:**

- **création de la Société Publique Locale: détermination du capital social et validation des statuts**
- **désignation du représentant de la collectivité au sein des organes de gouvernance**

délibération n°D2024\_0207

Monsieur Daniel MORIO rappelle que la commune a décidé d'entrer au capital de la Société Publique Locale créée conjointement avec la commune des Gets pour gérer le domaine skiable et a approuvé sa participation au capital de la SPL à hauteur de 2 %.

Il précise que Société Publique Locale exercera ses activités exclusivement sur le territoire des communes actionnaires pour leur compte exclusif et sur la base d'une convention conclue avec le groupement d'autorité concédante (GAC) constitué entre les deux communes des Gets et de Verchaix.

Il présente ensuite les principales dispositions des statuts de la SPL:

Nom de la SPL : SOLEGETS (SOciété Lhottie Et Gétoise d'Equipements Touristiques et Sportives)

### **OBJET:**

La Société a pour objet la gestion, l'exploitation, la mise en valeur par tout moyen, par voie de concession, d'affermage ou sous toute autre forme de convention, de toutes les activités touristiques et de loisirs d'intérêt général pour le compte de ses Actionnaires.

Elle assurera, notamment, au bénéfice de ses Actionnaires, les missions suivantes :

- La conception, le financement et la réalisation des investissements nécessaires à la conduite des politiques touristiques des Actionnaires
- La gestion et l'exploitation des différentes activités touristiques et de loisirs suivantes :
  - Le service public des remontées mécaniques (été et hiver) et du domaine skiable (piste de ski alpin, activités nordiques, les installations de neige de culture y compris, les retenues collinaires, secours sur piste, damage, consignes à ski...) relevant du territoire des communes des Gets et de Verchaix, ainsi que *le cas échéant* des activités de diversification exercées à partir des installations de remontées mécaniques et à l'intérieur du périmètre
  - Le bike park et pistes de VTT
  - Le golf et son restaurant
  - Les tennis
  - La patinoire
  - Le lac de baignade et ses équipements ludiques, le restaurant
  - La halte-garderie
  - Le poney-club
  - La luge 4 saisons et son snack
  - La centrale de réservation
  - Le parking souterrain des Chavannes
  - Les équipements et services liés à la pratique du ski nordique
  - L'exploitation de tout équipement touristique, sportif, culturel ou récréatif implanté sur le territoire des Actionnaires
- L'entretien et le renouvellement des installations nécessaires à la réalisation des activités touristiques
- La communication et la promotion des activités en collaboration avec les autres acteurs touristiques de la station (office de tourisme, etc.)
- Le conseil de ses Actionnaires dans le champ de son objet statutaire

### **SIEGE SOCIAL:**

Le siège social est fixé à : Maison des Gets – 61 Route du Front de Neige – 74260 Les Gets

Il pourra être transféré dans tout endroit du territoire des collectivités territoriales Actionnaires, par simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

### **DUREE:**

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

### **FORMATION DU CAPITAL:**

Lors de sa constitution, il est fait apport à la Société d'une somme de trois millions d'euros (3 000 000 €) correspondant à la valeur nominale de trente mille (30 000) actions de cent (100) euros, toutes de numéraire (apports en espèces), composant l'intégralité du capital social de la Société, lesdites actions souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-après, par :

- La commune des Gets, à concurrence de la somme de deux millions neuf cent quarante mille euros (2 940 000 €), soit vingt-neuf mille quatre cents (29 400) actions représentant 98 % du capital social ;
- La commune de Verchaix, à concurrence de la somme de soixante mille euros (60 000 €), soit six cents (600) actions représentant 2 % du capital social.

#### MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL:

Si l'augmentation ou la réduction du capital conduit à une modification de la composition de celui-ci, l'accord des représentants des Actionnaires devra intervenir, à peine de nullité de la décision, sur la base d'une délibération préalable des assemblées délibérantes approuvant la modification.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION:

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de sept membres, personnes physiques, représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, Actionnaires et choisis en leur sein selon la répartition suivante :

- six administrateurs désignés par la commune des Gets,
- un administrateur désigné par la commune de Verchaix.

#### Limite d'âge – durée du mandat des administrateurs

Les représentants des collectivités territoriales ou groupements doivent respecter la limite d'âge de 80 ans au moment de leur désignation.

Ces personnes sont réputées démissionnaires d'office si postérieurement à leur nomination, elles dépassent la limite d'âge statutaire.

Ils sont désignés pour une durée de 6 ans.

Le mandat des représentants des collectivités territoriales ou groupements prend fin avec celui de l'organe délibérant qui les a désignés, sans que la durée des fonctions d'administrateur ne puisse excéder 6 ans. Lors du renouvellement des organes délibérants des Actionnaires, leur mandat est prorogé jusqu'à la désignation de leur remplaçant par le nouvel organe délibérant, leurs pouvoirs se limitant, dans ce cadre, à la gestion des affaires courantes. Les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent être relevés de leurs fonctions au Conseil d'administration par l'organe délibérant qui les a élus.

Il est proposé de désigner Joël VAUDEY pour représenter la commune au Conseil d'Administration de la SPL.

Accord à l'unanimité

#### **8. Convention avec les communes de Samoëns, Sixt Fer-à-Cheval, Verchaix et le SIVOM Morillon-la Rivière Inverse pour la création d'un groupement de commandes dans le cadre du marché public pour "la préparation et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires**

délibération n°D2024\_0208

Madame Sylvie JOUAULT précise que le marché en cours conclu avec l'entreprise "Traiteur du Haut-Giffre" puis "Mille et Un Repas" arrivera à son terme en juillet 2024 et qu'il convient de lancer une nouvelle consultation. Le marché sera conclu pour une durée ferme d'un an, reconductible de façon expresse 3 fois soit une durée totale de 4 ans.

Un projet de convention de groupement de commandes est proposé qui désigne la commune de Samoëns coordonnateur du groupement en charge de l'organisation de l'ensemble des opérations.

Une commission d'appel d'offres du groupement sera chargée d'examiner les offres des candidats.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants de la Commune dans cette commission:

- Membre titulaire : Sylvie JOUAULT
- Membre suppléant : Pascal ROUILLER-MARTIN

Accord à l'unanimité

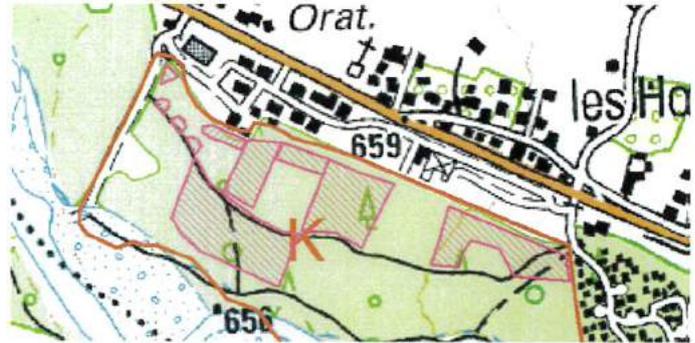
## 9. Présentation du programme des travaux en forêt communale pour l'année 2024 et demandes de subvention

délibération n°D2024\_0209

Monsieur Stéphane MULATIER présente le programme des travaux proposé par l'ONF pour l'année 2024:

### Travaux sylvicoles

- ✓ Dégagement manuel de plantation = 2 890 € HT  
localisation: parcelle K  
superficie: 2,2 ha



*Travaux éligibles aux subventions du Département à hauteur de 60% ou au dispositif Sylv'ACCTES: aide de 50% du montant des travaux HT mais limitée à 1500 € par hectare et dans le cas d'un regroupement avec d'autres prestations éligibles afin d'obtenir une surface travaillée d'au moins 2 ha*

- ✓ Travaux divers dans les peuplements = 5 200 € HT  
localisation: parcelle G  
superficie: 2,5 ha  
Amélioration de l'aspect paysager de la coupe des bois scolytés de l'hiver précédent et dégagement des rémanents sur les emplacements de plantation



*Travaux subventionnés par le Département à hauteur de 80% mais plafonnés à 3500 € par hectare*

### Opérations liées à l'environnement

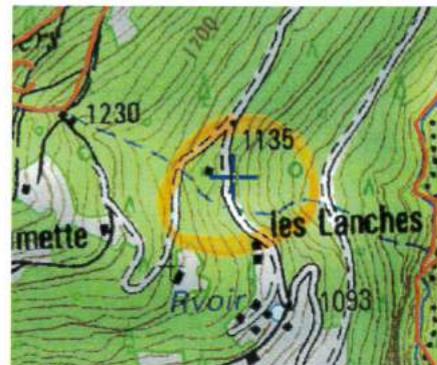
- ✓ Travaux environnementaux d'entretien divers = 1 160 € HT  
localisation: parcelles G, H et K  
Lutte contre les espèces invasives (solidage et buddleia)  
1 passage par an



*Travaux éligibles au dispositif Sylv'ACCTES: aide de 50% du montant des travaux HT mais limitée à 1500 € par hectare et dans le cas d'un regroupement avec d'autres prestations éligibles afin d'obtenir une surface travaillée d'au moins 2 ha*

### Travaux de Signalisation

- ✓ Fourniture et mise en place de panneaux règlementaires = 600 € HT  
localisation: place de dépôt des Lanches  
panneau B7B



Total des travaux = 9 850 € HT

Accord à l'unanimité pour la réalisation de l'ensemble du programme présenté.

### **- demandes de subvention**

délibération n°D2024\_0210

Montant des travaux éligibles au dispositif Sylv'ACCTES = 4 050 € HT

Montant estimatif de la subvention = 2 025 €

Montant des travaux subventionnés par le Département = 5 200 € HT

Montant estimatif de la subvention = 4 160 €

Accord à l'unanimité

### **10. Demande de distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle G pour permettre la construction du nouveau cimetière et de la maison funéraire**

délibération n°D2024\_0211

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du code forestier, les forêts des collectivités relèvent du régime forestier et sont gérées par l'ONF. La mise en œuvre du régime forestier garantit une gestion durable des forêts des collectivités.

La distraction du régime forestier n'est autorisée que lorsque le changement de destination du fonds est certain et définitif. Dans ce cas, la vocation de la parcelle concernée ne sera plus forestière, la commune peut alors solliciter auprès des services de l'Etat une demande de distraction du régime forestier.

Monsieur le Maire présente la partie de la parcelle forestière G, destinée à être distraite du régime forestier, correspondant à la surface défrichée pour la construction du nouveau cimetière et de la maison funéraire sur une surface totale de 4870 m<sup>2</sup>.

Accord à l'unanimité

### **11. Modification des temps de travail des postes d'animateur périscolaire et d'agent périscolaire**

délibération n°D2024\_0212

Madame Sylvie JOUAULT indique que Madame Nadège BUCHS fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain.

Une réorganisation interne a été étudiée conduisant à la modification des temps de travail des postes:

- animateur périscolaire: 20,5h / semaine annualisées (au lieu de 16,25h)
- agent périscolaire: 10h / semaine en période scolaire (au lieu de 15,5h) avec une mission complémentaire consistant à accompagner les enfants de l'école maternelle qui utilisent le service de transport scolaire de l'arrêt de bus à l'école le matin

Accord à l'unanimité

## **12. Proposition d'achat du lot n°2 du lotissement situé en aval de l'école "le Cadelet"**

délibération n°D2024\_0213

Monsieur Daniel MORIO présente la demande de M. Eric RIBOT qui souhaite se porter acquéreur du lot n°2 du LT situé en aval de l'école

surface = 957 m<sup>2</sup>

prix de vente = 129 195 €

Il précise qu'un permis de construire a été accordé le 04 mars 2024 à M. RIBOT

Accord à l'unanimité pour la vente du terrain à M. Eric RIBOT

### **Point ajouté à l'ordre du jour:**

#### **Demande de subvention auprès de la Région au titre du Bonus Ruralité**

délibération n°D2024\_0214

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Bonus Ruralité dans le cadre du dossier de requalification du Chef-Lieu qui comprend la réfection de la toiture de la Mairie (montant des travaux = 216 843 € HT) et l'aménagement d'un espace paysager de détente à côté de l'église (montant estimatif des travaux = 41 530 € HT)

Accord à l'unanimité

### **13. Questions diverses**

#### **Renfort de la digue du Giffre (Jean-Paul ZOBEL)**

L'entreprise Marjollet procède actuellement à des injections de béton dans la digue

Fin de la réunion à 21h50.

Le Maire,  
Joël VAUDEY

Le secrétaire de séance,  
Antoine MULATIER



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet	Vote
D2024_0201	Approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2024	Approuvée à l'unanimité
D2024_0202	Approbation du compte de gestion 2023	Approuvée à l'unanimité
D2024_0203	Vote du compte administratif 2023	Approuvée à l'unanimité
D2024_0204	Affectation des résultats 2023	Approuvée à l'unanimité
D2024_0205	Vote des taux d'imposition 2024	Approuvée à l'unanimité
D2024_0206	Adoption du budget primitif 2024	Approuvée à l'unanimité
D2024_0207	Exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable des Grets: création de la Société Publique Locale, validation des statuts et désignation du représentant de la commune au sein du conseil d'administration	Approuvée à l'unanimité
D2024_0208	Création d'un groupement de commandes dans le cadre du marché public pour "la préparation et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires" entre les communes de Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Verchaix, Châtillon-sur-Cluses et le SIVOM Morillon-La Rivière Inverse	Approuvée à l'unanimité
D2024_0209	Programme des travaux en forêt communale pour l'année 2024 et demandes de subvention	Approuvée à l'unanimité
D2024_0210	Travaux en forêt communale pour l'année 202: demandes de subvention au Département et au titre du dispositif Sylv'ACCTES	Approuvée à l'unanimité
D2024_0211	Demande de distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle G pour permettre la construction du nouveau cimetière et de la maison funéraire	Approuvée à l'unanimité
D2024_0212	Modification des temps de travail des postes d'animateur périscolaire et d'agent périscolaire	Approuvée à l'unanimité
D2024_0213	Lotissement situé en aval de l'école "le Cadelet" – vente du lot n°2 à M. Eric RIBOT	Approuvée à l'unanimité
D2024_0214	Demande de subvention auprès de la Région au titre du Bonus Ruralité	Approuvée à l'unanimité